

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque. Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance. Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs.	VOIE NORMALE Six mois Un an Voie AERIE Six mois Un an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15 000f 31.000f. Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc Algérie, Tunisie. 20.000f. 40.000f Etranger : Autres Pays Prix du numéro Année courante 600 f Année ant. 700f. Par la poste Majoration de 130 f par numéro Journal légalisé 900 f Par la poste	La ligne 1.000 francs Chaque annonce répétée Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790630/81

S O M M A I R É

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2004	
28 septembre	Décret n° 2004-1314 modifiant le décret n° 96-869 portant application de la loi n° 95-34 du 25 décembre 1996 instituant le statut de l'entreprise franche d'exportation..... 1653
30 septembre	Décret n° 2004-1320 abrogeant et remplaçant le décret n° 2001-857 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat 1655

PARTIE NON OFFICIELLE

annonces	1696
----------------	------

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DECRET 2004-1314 du 28 septembre 2004
modifiant la décret n° 96-869 portant application de la loi n° 95-34 du 25 décembre 1995, instituant le statut de l'entreprise franche d'exportation.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 87-47 du 26 décembre 1987 portant Code des Douanes ;

Vu la loi n° 2004-12 du 6 février 2004 portant Code général des Impôts ;

Vu la loi n° 95-34 du 21 décembre 1995 instituant le statut de l'entreprise franche d'exportation ;

Vu la loi n° 2004-11 du 6 février 2004 modifiant l'article premier de la loi n° 95-34 du 29 décembre 1995 portant statut de l'entreprise franche d'exportation ;

Vu le décret n° 96-869 du 15 octobre 1996 portant application de la loi n° 95-34 du 29 décembre 1995 ;

Vu le décret n° 2000-422 du 14 juin 2000 modifiant certaines dispositions du décret n° 96-869 du 15 octobre 1996 portant application de la loi n° 95-34 du 29 décembre 1995 ;

Vu le décret n° 2003-683 du 5 septembre 2003 abrogeant et remplaçant le décret n° 2000-562 du 10 juillet 2000 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands travaux (APIX) ;

Vu le décret n° 2004-564 du 26 avril 2004 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié ;

Sur le rapport de présentation du Ministre de l'Economie et des Finances,

DÉCRÈTE :

Article premier. - Les dispositions du décret n° 96-869 du 15 octobre 1996 portant application de la loi n° 95-34 du 29 décembre 1995 sont modifiées comme suit

Article 1, alinéa 1 :

Lire :

La statut de l'entreprise Franche d'exportation est accordé aux entreprises industrielles, agricoles ou de téléseuices installées sur le territoire douanier sénégalais et qui destinent la totalité de leur production de biens ou services à l'exportation.

Article 2 :

Ajouter :

Sont considérées comme entreprises de téléseuices, les entreprises dont les activités consistent en des prestations, à distance, de services techniques et à valeur ajoutée, destinées à une autre entité juridique, au moyen de matériels informatiques et de télécommunication.

Article 3 :

Les dispositions de l'article 3, modifié par le décret n° 2000-422 du 14 juin 2000, sont complétées comme suit :

Le statut de l'entreprise franche d'exportation est accordé par arrêté du Ministre chargé des Finances, après avis du Comité d'Agrément de l'Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX), sur présentation d'un dossier composé des pièces suivantes :

Pour toutes les entreprises :

Ajouter :

- un quitus fiscal datant de moins de six (6) mois ;
- les copies des contrats signés avec les clients, des bons de commandes et/ou des lettres d'intention, pour les entreprises de téléseuices.

Pour les entreprises existantes :

Ajouter :

- les états financiers du dernier exercice comptable
- un relevé des déclarations de taxe sur la valeur ajoutée des deux dernières années, certifié exact par l'Administration fiscale ;
- les copies des contrats signés avec les clients et les bons de commandes correspondants ;
- les copies des facturations établies au nom des clients ;
- les avis de crédits des banques.

Article 5 :

Ajouter :

Les entreprise franches d'exportation de téléseuices sont tenues de déposer au niveau des services compétents du Ministère chargé des Finances ou de l'APIX :

- une déclaration fiscale annuelle à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;
- une déclaration mensuelle du chiffre d'affaires à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;
- des déclarations pour toutes les importations et exportations à la Direction générale des Douanes ;
- les statistiques comptables et financières de l'entreprise à la Direction chargée des Statistiques ;
- les états financiers annuels certifiés par un cabinet comptable agréé, ainsi que les états de répartition des prestations de services à l'exportation et dans le marché national à APIX ;
- les copies des contrats signés avec les clients à l'APIX ;
- les copies des facturations établies au nom des clients à l'APIX ;
- les avis de crédits des banques à l'APIX.

Art. 2. - Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie maritime, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Hydraulique, le Ministre des Infrastructures, de l'Equipeuient, des Transports terrestres et des Transports maritimes intérieurs, le Ministre de l'Information de l'intégration économique africaine et de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication et le Ministre du Commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 28 septembre 2004

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Macky SALL.

**DECRET n° 2004-1320 du 30 septembre 2004
abrogeant et remplaçant le décret n° 2001-857
portant Nomenclature budgétaire de l'Etat.**

RAPPORT DE PRESENTATION

La nomenclature budgétaire consacrée par le décret n° 2001-857 du 7 novembre 2001, appliquée depuis l'année 2002 aux recettes et aux dépenses du budget général et des comptes spéciaux du Trésor, a été élaborée en application de la Directive n° 4/98/CM/UEMOA portant sur le même objet.

Cette nomenclature est bâtie sur une classification des recettes par nature et une classification des dépenses par nature et par destination. Par rapport à la nomenclature budgétaire qu'elle a remplacée, elle a l'avantage de donner des informations plus détaillées et plus précises sur la nature de la dépense et sur le service destinataire des crédits.

Cependant, elle présente des insuffisances relatives à :

- un manque d'harmonie entre la codification des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui ne favorise ni une vision globale du budget général de l'Etat ni la production d'un document budgétaire unique.
- une prise en compte insuffisante de l'analyse fonctionnelle des dépenses dans la nomenclature budgétaire, puisque seul le secteur d'activité y est identifié ;
- la difficulté de prendre en charge, en cours de gestion, la mobilité des services administratifs suite aux changements institutionnels

Aussi, est-il apparu nécessaire d'élaborer une nouvelle nomenclature pour palier ces insuffisances, et améliorer davantage la gestion des finances publiques.

Cette nouvelle nomenclature budgétaire vise en conséquence trois grands objectifs :

- une unification de la codification des dépenses d'investissement et de fonctionnement en vue de la production d'un budget général unique ;
- une meilleure prise en compte de l'analyse fonctionnelle dans la codification des dépenses afin que le budget soit un véritable outil d'aide à la décision ;
- une codification neutre des services de l'Administration quelque soit leur ministère de rattachement.

Elle est structurée, pour les dépenses du budget général, comme suit :

- la section : codifiée sur deux positions identifie le ministère ou l'institution qui effectue la dépense ;
- le titre : codifié sur une position indique la nature de la dépense (matériel, investissement, personnel, transfert) ;
- le chapitre : codifié sur onze (11) positions, se décompose ainsi qu'il suit :
 - " le code fonctionnel, codifié sur trois positions, identifie le secteur d'activité, la fonction principale et la fonction secondaire auxquels se rattache la dépense.
 - " le code administratif ; codifié sur neuf positions dont la première identifie le type d'unité administrative ; la deuxième la catégorie d'unité administrative et les trois suivantes le numéro de série de l'unité administrative à l'intérieur de sa catégorie. Ainsi, le service n'est plus numéroté par rapport à son département ministériel de rattachement, comme dans l'ancienne nomenclature, mais par rapport à sa catégorie d'unités administratives.

Les quatre dernières positions du code administratif identifient la position géographique et indiquent au niveau national : la région, le département et l'arrondissement du service dépensier, et au niveau de l'Etranger : le pays de la représentation diplomatique et la zone dans laquelle le pays est classé.

- l'article : codifié sur deux positions identifie la nature économique de la dépense et correspond au compte principal du plan comptable de l'Etat ;

- le paragraphe : codifié sur une position précise la nature économique de la dépense donnée par l'article ; il correspond au compte divisionnaire du plan comptable de l'Etat.

- la ligne : codifiée sur une position précise davantage la nature économique de la dépense.

Pour ce qui concerne les recettes du budget général, leur codification n'a pas connu de changement, mais le présent projet prend en compte la contribution globale unique, nouveau type d'impôt, récemment introduit dans le Code général des Impôts.

En ce qui concerne les comptes spéciaux du Trésor, la codification de leurs dépenses suit la même logique que le budget général, mais celle de leurs recettes connaît une spécificité en ce qu'elle comprend en plus du titre, de l'article, du paragraphe et de la ligne, un code d'identification du CST qui correspond à la nature administrative du compte reflétée dans le code administratif de l'imputation des dépenses sur compte spécial.

Telle est, Monsieur le Président de la République, l'économie du présent projet de décret portant nomenclature budgétaire que je sou mets à votre signature.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2001-857 du 7 novembre 2001 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Vu le décret n° 2003-101 du 13 mars 2003 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2004-562 du 22 avril 2004 portant nomination des ministres, modifié ;

Vu le décret n° 2004-564 du 26 avril 2004 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primauté et les ministères, modifié ;

Sur le rapport du Ministre de l'Economie et des Finances.

DÉCRETE :

Article premier. - La nomenclature budgétaire applicable au budget général de l'Etat, aux budgets annexes et aux comptes spéciaux du Trésor, définit les imputations budgétaires des recettes et des dépenses par un code formé de chiffres.

Chapitre premier. - *L'imputation budgétaire des recettes et des dépenses du budget général.*

Art. 2. - Les recettes du budget général sont classées par nature (voir annexe 1) et les dépenses sont classées par nature (annexe 2) et par destination fonctionnelle et administrative.

Art. 3. - L'imputation budgétaire des recettes est composée :

- du titre 0, unique pour toutes les recettes du budget général ;
- de l'article en deux chiffres qui désigne la catégorie de la recette ;
- du paragraphe en un chiffre pour identifier au sein de chaque catégorie de recettes, les différentes natures ;
- de la ligne en deux chiffres pour indiquer au sein de chaque nature de recettes, les différents types ;
- de la rubrique, en deux chiffres pour chaque type de recettes ;
- de l'alinéa en deux chiffres pour distinguer les sous rubriques.

Art. 4. - L'imputation budgétaire des dépenses est basée sur une classification par nature et par destination. Elle est composée :

- de la section qui identifie le ministère ou l'institution en charge de responsabilités politiques ou des compétences administratives pour effectuer la dépense ; elle est codifiée sur deux chiffres ;
- du titre qui identifie la nature de la charge de l'Etat : il est codifié sur un chiffre ;
- du chapitre qui identifie les destinations fonctionnelle et administrative de la dépense : il est composé d'un code fonctionnel et d'un code administratif et se codifie sur douze chiffres.
- de l'article qui identifie la catégorie de la dépense : il est numéroté par un code à deux chiffres correspondant au compte principal du plan comptable de l'Etat ;
- du paragraphe qui identifie pour chaque catégorie de dépense, les principales rubriques : il est numéroté par un code en un chiffre correspondant au compte divisionnaire du plan comptable ;
- de la ligne, qui précise la nature de la dépense : elle est codifiée sur un chiffre pour caractériser les sous-rubriques du paragraphe.

Art. 5. - La classification par nature des dépenses est donnée par la combinaison du titre, de l'article, du paragraphe et de la ligne (voir annexe 2).

Art. 6. - la classification par destination est donnée par la section et le chapitre. Ce dernier est composé d'un code fonctionnel de trois chiffres et d'un code administratif de neuf chiffres.

Le code fonctionnel formé de trois chiffres (voir annexe 3) désigne respectivement :

- le secteur d'activité dans lequel intervient la dépense. Il existe 9 Secteurs d'activités codifiés de 1 à 9.
- La fonction principale qui identifie à l'intérieur du secteur, l'activité principale à laquelle se rattache la dépense. Dix fonctions principales codifiées de 0 à 9 peuvent être identifiées pour chacun des secteurs d'activités.
- la fonction secondaire qui identifie à l'intérieur de la fonction principale, l'activité secondaire à laquelle se rattache la dépense. Dix fonctions secondaires peuvent être identifiées pour chacune des fonctions principales.

Le code administratif formé de neuf chiffres permet d'identifier la nature administrative et la position géographique du service, groupe de services ou projet public destinataire de la dépense.

La nature administrative (voir annexe 4) est donnée par :

1. le premier chiffre qui identifie le type d'unité administrative. Il existe 9 types d'unités administratives codifiés de 1 à 9.
2. le deuxième chiffre qui identifie à l'intérieur du type d'unité administrative, la catégorie d'unité administrative. Il existe 9 catégories d'unités administratives codifiées de 1 à 9.
3. les troisième, quatrième et cinquième chiffres du code administratif qui identifient à l'intérieur de chaque catégorie d'unité administrative le numéro d'ordre du service, du projet ou du programme.

La localisation géographique est donnée par les quatre derniers chiffres, du code administratif qui identifient respectivement :

- au niveau national : la région en deux chiffres, le département en un chiffre et l'arrondissement en deux chiffres. (voir annexe 5)
- à l'étranger : le pays abritant la représentation diplomatique en deux chiffres et la zone dans laquelle est classée le pays en deux chiffres. Les pays sont classés en quatre zones, codifiées de (01 à 04).
- Par convention les projets d'investissement couvrant tout le territoire national ou ceux intervenant dans plusieurs régions sont codifiés respectivement 9999 et 9900.

- Les projets non localisés au moment de la programmation sont codifiés 0000, par convention.

Chapitre II. - *L'imputation budgétaire des recettes et des dépenses des comptes spéciaux du Trésor.*

Art. 7. - Les recettes des comptes spéciaux du trésor sont classées par nature et les dépenses par nature et par destination.

Art. 8. - A l'exception des comptes de prêts, d'avances, de garantie et d'aval, les recettes et les dépenses des autres comptes spéciaux du Trésor se retrouvent parmi celles du budget général.

Art. 9. - L'imputation budgétaire des recettes des comptes spéciaux (voir annexe 6) est composée :

- du titre 7, unique pour tous les comptes spéciaux du Trésor ;
- du code d'identification qui indique la nature administrative du compte spécial, il est codifié sur cinq chiffres désignant respectivement :

" pour le premier chiffre, le type d'unité administrative 7 unique pour tous les comptes spéciaux du Trésor,

" pour le deuxième chiffre, la catégorie de compte spécial du trésor (les sept catégories de comptes spécial du trésor y sont identifiées dans l'ordre défini par la loi organique relative aux lois de Finances) et,

" pour les trois derniers, le numéro d'ordre du compte à l'intérieur de sa catégorie.

- de l'article ;
- du paragraphe ;
- de la ligne ;
- de la rubrique ;
- de l'alinéa.

Les codifications des article, paragraphe, ligne, rubrique et alinéa se font de la même manière que pour le budget général.

Art. 10. - l'imputation budgétaire des dépenses des comptes spéciaux est composée :

- de la section ;
- du titre ;
- du chapitre ;
- de l'article ;
- du paragraphe ;
- de la ligne.

Art. 11. - Outre le titre 7 qui unique pour l'ensemble des recettes et des dépenses sur comptes spéciaux, l'imputation budgétaire des dépenses sur comptes spéciaux du trésor suit la même logique que pour le budget général.

Chapitre III. - *Dispositions transitoires et finales.*

Art. 12. - Les annexes jointes dressées conformément aux principes énoncés ci-dessus, font partie intégrante du présent décret. Il s'agit de :

- la classification des recettes par nature ;
- la classification des dépenses par nature ;
- la classification des dépenses par destination fonctionnelle ;
- la classification des dépenses par destination administrative ;
- la table relative à la localisation géographique .
- La classification des recettes des comptes spéciaux ;
- La classification par destination des comptes spéciaux du trésor.

Art. 13. - En application des dispositions de la loi n° 2001- 09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances, les annexes explicatives devant accompagner la loi de finances de l'année seront dressées conformément aux principes énoncés ci-dessus.

Art. 14. - Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret notamment, celles du décret n° 2001-857 du 7 novembre 2001 portant nomenclature budgétaire de l'Etat pour compter du 1er janvier 2005.

Art. 15. - Par dérogation aux dispositions de l'article 2 du présent décret, les codifications relatives à l'arrondissement, sur un chiffre et la zone, sur deux chiffres seront effectives à partir de la loi de finances pour l'année 2006.

Art. 16. - Le Ministre de l'Economie et des Finances et tous les ministres dépensiers sont chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 30 septembre 2004

Abdoulaye WADE.

Le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Macky SALL.

CLASSIFICATION PAR NATURE DES RECETTES DU BUDGET GENERAL (annexe 1)

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
0	71	1	01	01		RECETTES FISCALES
						Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital
				01		Impôts sur les sociétés
				02		Impôts sur les sociétés
			02			Impôts minimum forfaitaires
				01		Impôts sur le revenu
				02		Impôts sur le revenu des personnes physiques
					01	Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers
					02	Impôts sur les créances, dépôts et cautionnements
					02	Impôts sur le revenu des valeurs mobilières
				99		Autres Impôts sur le revenu
			03			Taxe sur la plus-value de cession
				01		Taxe sur la plus-value de cession immobilière
		2				Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations
			01			Impôts sur traitements, salaires, pensions et rentes viagères
			02			Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur
		3				Impôts sur le patrimoine
			01			Droits de mutation
				01		Droits de mutation entre vifs
				02		Droits de mutations par décès
			02			Droits d'hypothèque et de conservation foncière
			03			Droits de bail
		4				Autres Impôts directs
			01			Contribution globale unique
		5				Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services
			01			Taxes spécifiques sur la consommation intérieure
				01		Taxes sur les tabacs
				02		Taxe sur les corps gras alimentaires
				03		Taxe sur les boissons
				04		Taxe sur la cola
				05		Taxe sur la thé
				06		Taxe sur le café
				07		Taxe sur les produits pétroliers
				08		Taxe sur le ciment
				09		Taxe sur les jeux
			02			Taxe sur la valeur ajouté
				01		Taxe sur la valeur ajouté intérieure
				02		Taxe sur la valeur ajouté à l'importation
			03			Taxe d'égalisation
			04			Taxe sur les opérations bancaires

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
			05			Taxe sur les conventions d'assurances
			06			Taxe sur les véhicules
				01		Taxe annuelle sur les véhicules à moteur
				02		Taxe sur voitures particulières des personnes morales
		6				Droits de timbre et d'enregistrement
			01			Droits de timbre
			02			Droits d'enregistrement autres que sur le patrimoine
0		7				Droits et taxes à l'importation
			01			Droit de douane
			02			Redevance statistique
			03			Taxe parafiscale sur les tissus
			04			Intérêt de retard
			05			Produit industriel non agréé (UEMOA)
			06			Taxe conjoncturelle à l'importation (sucre)
			07			Taxe dégressive de protection
0		8				Droits et taxes à l'exportation
0		9				Autres recettes fiscales
			01			Reversement compensatoire UEMOA
			99			Autres
0	72					RECETTES NON FISCALES
		1				Revenus de l'entreprise et du domaine
			01			Revenue de l'entreprise
			02			Revenus du domaine de l'Etat
				01		Revenu du domaine immobilier
				01		Loyers d'immeubles
				02		Concessions ordinaires
				03		Aliénation d'immeubles
				04		Soulttes sur échange d'immeubles
				02		Revenu du domaine forestier
				01		Redevance-taxes forestières
				02		Produits-exploitation en régie
				03		Redevance-contrats de chasse
				04		Recettes des parcs nationaux
				03		Revenu du domaine maritime
				01		Taxe sur licence de pêche
				04		Revenu du domaine minier
				05		Revenu du domaine immobilier

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
		2	01			Droits et frais administratifs
			09			Recettes diverses des services
		3	01			Autres
			02			Amendes et condamnations pécuniaires
			03			Amendes de composition
			04			Amendes en matière d'hygiène
			05			Amendes en matière d'environnement
			06			Amendes en matière de pêche
			08			Amendes en matières de chasse
		4	01			Amendes et pénalités sur marché administratifs
			02			Confiscations
			03			Produits Financiers
			04			Dividendes
			99			Bénéfices nets
		5	01			Intérêts de placement
			02			Commission BCEAO
			03			Autres produits financiers
0			04			Cotisations sociales
			99			Cotisations retraite des agents fonctionnaires
		9	01			Cotisations retraite des agents non fonctionnaires
			02			Autres cotisations sociales
0			03			Autres recettes non fiscales
			99			Remboursement des frais d'hospitalisation des agents de l'Etat
			02			Bonus sur vente de produits provenant de dons en nature
			03			Contributions et participations
0	73		99			Autres recettes non fiscales non ventilées
		1				TRANSFERTS REÇUS D'AUTRES BUDGETS
		2				Transferts reçus du budget général
0	74					Transferts reçus des budgets annexes ou des Comptes Spéciaux du Trésor
		1				DONS PROGRAMMES
		2				Dons des Instituts internationaux
		3				Dons des Gouvernements étrangers
		4				Dons des organismes privés extérieurs
						Dons intérieurs
0	76					RECETTES EXCEPTIONNELLES
		1				Remises et annulations de dette
		2				Restitutions au Trésor de sommes indûment payées
		3				Gains de change
		9				Autres recettes exceptionnelles

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
0	12					DONS PROJETS ET LEGS
		1				Dons projets des institutions internationales mondiales
		2				Dons projets des Gouvernements affiliés au Club de Paris
		3				Dons projets des Gouvernements non affiliés au Club de Paris
		4				Dons projets des organismes privés extérieurs
		5				Fonds de concours
			01			Fonds de concours extérieurs
			02			Fonds de concours intérieurs
		9				Autres dons et legs
			01			Autres dons et legs extérieurs
			02			Autres dons et legs intérieurs
0	14					EMISSIONS DE BONS DU TRESOR
		1				Bons du Trésor sur formule
		2				Bons du Trésor en compte courant
0	15					TIRAGES SUR EMPRUNTS PROJETS
		1				Emprunts projets multilatéraux
		2				Emprunts projets auprès Gouvernements affiliés Club de Paris
		3				Emprunts projets auprès Gouvernements non affiliés Club de Paris
		5				Emprunts projets auprès des organismes privés extérieurs
		7				Emprunts projets à l'intérieur
			01			Emprunts projets auprès des institutions financières et du système bancaire intérieur
			02			Emprunts projets auprès de créanciers hors système bancaire intérieur
		8				Conventions à paiement différé
			01			Conventions à paiement différé à l'extérieur
			02			Conventions à paiement différé à l'intérieur
0	16					EMPRUNTS PROGRAMMES
		1				Emprunts d'ajustement structurel multilatéraux
		2				Emprunts d'ajustement structurel Gouvernements affilié au Clubs de Paris
		3				Emprunts d'ajustement structurel des autres gouvernements non affiliés au Club de Paris
0	17					AUTRES EMPRUNTS
		1				Autres emprunts - dette multilatérale
		2				Autres emprunts - dette bilatérale auprès des Gouvernements affiliés au Club de Paris
		3				Autres emprunts - dette bilatérale auprès des Gouvernements non affiliés au Club de Paris
		5				Autres emprunts auprès des organismes privés extérieurs
		6				Autres emprunts intérieurs
			01			Autres emprunts intérieurs auprès des institutions financières et du système bancaire
			02			Autres emprunts intérieurs auprès d'autres organismes

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
0	20					RECETTES EN CAPITAL - CESSIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
		2				Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur
		3				Conceptions de systèmes d'organisation - Proiciels
		4				Droits d'exploitation - Fonds de commerce
		9				Autres droits et valeurs incorporels
0	22					SOLS - SOUS-SOLS
		1				Terrains
		2				Sous-sols - gisements et carrières
		3				Plantations et forêts
		4				Plans d'eau
0	23					IMMEUBLES
		1				Bâtiments administratifs à usage de bureau
		2				Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)
		3				Bâtiments administratifs à usage technique
		4				Ouvrages et infrastructures
0	24					MATERIEL ET MOBILIER
		1				Mobilier et matériel de logement et de bureau (autre qu'informatique)
		2				Matériel informatique de bureau
		3				Matériel de transport de service et de fonction
		4				Matériel et outillage techniques (autres que de bureau)
		5				Matériels de transport
		6				Collections - œuvres d'art
		7				Stocks stratégiques ou d'urgence
		8				Cheptel
0	25					EQUIPEMENTS MILITAIRES
		1				Bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)
		2				Ouvrages et infrastructures militaires
		3				Mobilier, Matériel, équipements militaires
0	26					CESSION DES PARTICIPATIONS - REVERSEMENTS, AU PROFIT DE L'ETAT, DES CAUTIONNEMENTS
		1				Participations à l'intérieur
			01			Prises de participations dans des Administrations publiques nationales
			02			Prises de participations dans des entreprises pub non fin nationales
			03			Prises de participations dans des institutions financières nationales
			04			Prises de participation dans d'autres secteurs de l'économie
		2				Participation à l'extérieur
		3				Placements
			01			Placements intérieurs
			02			Placements à l'extérieur
		4				Cautionnements

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
7	29					REMBOURSEMENT DES PRETS ET AVANCES
		1				Avances
		2				Prêts à d'autres administrations publiques
		3				Prêts aux entreprises publiques non financières
		4				Prêts aux institutions financières
		5				Autres prêts intérieurs
		6				Prêts à l'étranger
		7				Prêts rétrocédés
			01			Prêts rétrocédés aux autres Administrations publiques nationales
			02			Prêts rétrocédés aux entreprises publiques non financières nationales
			03			Prêts rétrocédés aux institutions financières nationales
			04			Prêts rétrocédés aux autres secteurs de l'économie
			05			Prêts rétrocédés à l'étranger
		8				Remboursements des prêts sur la dette avalisée
			01			Prêts sur dette avalisée - Remboursements d'Administrations publiques nationales
			02			Prêts sur dette avalisée - Remboursements d'entreprises publiques non financières nationales
			03			Prêts sur dette avalisée - Remboursements d'institutions financières nationales
			04			Prêts sur dette avalisée - Remboursements d'autres secteurs de l'Economie
		9				Autres prêts aux tiers - Remboursements
			01			Autres prêts - Remboursements d'Administrations publiques nationales
			02			Autres prêts - Remboursements d'entreprises publiques non financières nationales
			03			Autres prêts - Remboursements d'institutions financières nationales
			04			Autres prêts - Remboursements d'autres secteurs de l'Economie
			05			Autres prêts - Remboursements de tiers étrangers

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
7	29					REMBOURSEMENT DES PRETS ET AVANCES
		1				Avances
		2				Prêts à d'autres administrations publiques
		3				Prêts aux entreprises publiques non financières
		4				Prêts aux institutions financières
		5				Autres prêts intérieurs
		6				Prêts à l'étranger
		7				Prêts rétrocédés
			01			Prêts rétrocédés aux autres Administrations publiques nationales
			02			Prêts rétrocédés aux entreprises publiques non financières nationales
			03			Prêts rétrocédés aux institutions financières nationales
			04			Prêts rétrocédés aux autres secteurs de l'économie
			05			Prêts rétrocédés à l'étranger
		8				Remboursements des prêts sur la dette avalisée
			01			Prêts sur dette avalisée - Remboursements d'Administrations publiques nationales
			02			Prêts sur dette avalisée - Remboursements d'entreprises publiques non financières nationales
			03			Prêts sur dette avalisée - Remboursements d'institutions financières nationales
			04			Prêts sur dette avalisée - Remboursements d'autres secteurs de l'Economie
		9				Autres prêts aux tiers - Remboursements
			01			Autres prêts - Remboursements d'Administrations publiques nationales
			02			Autres prêts - Remboursements d'entreprises publiques non financières nationales
			03			Autres prêts - Remboursements d'institutions financières nationales
			04			Autres prêts - Remboursements d'autres secteurs de l'Economie
			05			Autres prêts - Remboursements de tiers étrangers

CLASSIFICATION PAR NATURE DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL (annexe 2).

(Titre, article, paragraphe et ligne)

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
1	AMORTISSEMENT ET CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE ET DEPENSES EN ATTENUATION DES RECETTES DES GESTIONS ANTERIEURES					
	65	INTERETS ET FRAIS FINANCIERS				
		1				Intérêts et frais financiers - dette multilatérale
		2				Intérêts et frais financiers - dette bilatérale auprès des gouvernements affiliés au Club de Paris
		3				Intérêts et frais financiers - dette bilatérale auprès des gouvernements non affiliés au Club de Paris
		4				Intérêts et frais financiers - organismes privés extérieurs
		7				Intérêts et frais financiers - dette intérieure
			1			Intérêts et frais financiers - entreprises publiques intérieures
			*			Intérêts et frais financiers - tous autres créanciers
		8				Intérêts et frais sur conventions à paiement différé
			1			Intérêts et frais sur conventions à paiement différé à l'extérieur
			3			Intérêts et frais sur conventions à paiement différé à l'intérieur
		9	0			Intérêts et frais sur dette extérieure rééchelonnée
	14	AMORTISSEMENT DES BONS DU TRESOR				
		1				Bons du trésor sur formule
		2				Bons du Trésor en compte courant
	15	AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS PROJETS				
		1				Emprunts projets multilatéraux
		2				Emprunts projets auprès des Gouvernements affiliés au Club de Paris
		3				Emprunts projets auprès des Gouvernements non affiliés au Club de Paris
		5				Emprunt projets auprès des organismes privés extérieurs
		7				Emprunts projets à l'intérieur
			1			Emprunts projets auprès des institutions financières et du système bancaire intérieur
			*			Emprunts projets auprès de créanciers hors système bancaire intérieur
		8				Conventions à paiements différés
			1			Conventions à paiements différés à l'extérieur
			2			Conventions à paiements différés à l'intérieur
	16	AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS PROGRAMMES				
			1			Emprunts d'ajustement structurel multilatéraux
			2			Emprunts d'ajustement structurel des Gouvernements affiliés au Club de Paris
	16		3			Emprunts d'ajustement structurel des autres gouvernements non affiliés au Club de Paris
			4			Emprunts d'ajustement structurel d'autres Gouvernements (hors Club de Paris)

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
	17	AMORTISSEMENT DES AUTRES EMPRUNTS				
		1				Autres emprunts - dette multilatérale
		2				Autres emprunts - dette bilatérale auprès des Gouvernements affiliés au Club de Paris
		3				Autres emprunts - dette bilatérale auprès des Gouvernements non affiliés au Club de Paris
		5				Autres emprunts auprès des organismes privés extérieurs
		6				Autres emprunts Intérieurs
			1			Autres emprunts intérieurs auprès des institutions financières et du système bancaire
						Autres emprunts intérieurs auprès d'autres organismes
	19	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE EXTERIEURE REECHELONNEE				
		1				Dette multilatérale rééchelonnée
		2				Dette bilatérale rééchelonnée (Club de Paris)
		3				Dette bilatérale rééchelonnée (Club de Londres)
		5				Dette rééchelonnée auprès d'autres organismes extérieurs
2	DEPENSES DE PERSONNEL					
	61	DEPENSES DE PERSONNEL				
		1				Traitements et salaires
			1			Traitements et accessoires
			2			Prévisions pour avancement
			3			Heures supplémentaires
	3					Primes et indemnités
			1			Indemnité de fonction
			2			Indemnité de logement
			3			Indemnité de judicature
			4			Indemnité de risque
			5			Indemnité de vacation
			6			Indemnité de sujétion
			7			Indemnité de représentation
			8			Indemnités kilométriques
			9			Autres primes et indemnités
	61	4				Cotisations sociales
			1			Cotisations sociales Fonds National de Retraite
			2			Cotisations sociales Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
			3			Cotisations sociales Caisse de Sécurité Sociale
			9			Cotisations sociales non ventilées
		5				Avantages en nature au personnel
			1			Prise en charge médicale
			9			Autres avantages en nature

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
		6	1			Prestations familiales
			9			Allocations familiales personnel sous statut
		7	1			Autres prestations familiales
		9				Frais de formation du personnel
			1			Autres dépenses de personnel et dépenses de personnel non ventilées
			9			Récompenses aux agents méritants
						Dépenses de personnel non ventilées
3						DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS PERSONNEL HORS TRANSFERT
						ACHATS DE BIENS ET SERVICES
	62	1	1			Fournitures
			2			Fournitures de bureau
			3			Matériel et produits d'entretien
			4			Consommables informatiques
			5			Carburant
			6			Matériels de bureau
			7			Abonnement
			9			Matériels pédagogiques et didactiques
		2				Autres
			1			Dépenses d'entretien et de maintenance
			2			Matériel informatique
			3			Mobilier
			4			Routes
			5			Bâtiments
			6			Navires et Aéronefs
			7			Véhicules
			8			Matériels pédagogiques
			9			Matériels équipements administratifs
		3				Autres dépenses d'entretien et de maintenance
			1			Prestations de services
			2			Missions d'assistance et de conseil
			3			Honoraires et commissions
3	62	3	4			Frais d'actes et de contentieux
			5			Services extérieurs de gardiennage
			6			Frais d'impression et de publicité
			7			Maîtres contractuels
			8			Volontaires
			9			Professeurs contractuels
						Autres prestations de services

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
		4	1			Assurances
			2			Assurances Bâtiments
			3			Assurances Véhicules
			4			Assurances Equipements
			9			Assurances Matériels
						Autres assurances
						Eau, électricité, gaz, et autres sources d'énergie
			1			Eau
			2			Electricité
			3			Gaz
			9			Autres sources d'énergie
		6				Dépenses de communication
			1			Frais de poste et d'affranchissement
			2			Téléphone
			3			Télécopie
			4			Télex
			9			Autres dépenses de communication
		7				Loyers et charges locatives
			1			Location de Bâtiments à usage de bureau
			2			Location de Bâtiments à usage de logement
			3			Location de Véhicules
			4			Location de Matériels
			9			Autres loyers et charges locatives
		8				Frais de transport et de mission
			1			Frais de mission à l'intérieur du pays
			2			Frais de mission à l'extérieur du pays
			3			Réquisitions de transport déplacement temporaire
			4			Réquisitions de transport déplacement définitif
			5			Billets d'avion Agent et famille
			6			Transport bagages
			9			Autres frais de transport et de mission
		9				Autres achats de biens et services
			1			Frais de réception
			2			Foires, fêtes et cérémonies
			3			Frais d'édition
			4			Dépenses d'élections
			5			Impôts et taxes payés par l'Etat
			6			Frais de conférence, congrès et séminaires
			7			Alimentation corps de troupe
			8			Habillement et accessoires
			9			Autres achats de biens et services

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
3						
	66					CHARGES EXCEPTIONNELLES
		1				Annulations de produits constatés au cours d'années antérieures Reversements et restitutions
			1			Produits constatés en cours d'année
6	66	1	2			Reversements et restitutions
			9			Autres
		2				Condamnations et transactions
			1			Condamnation
			2			Transactions
			9			Autres
		3				Pertes de changes
			1			Pertes de change
			9			Autres pertes de change
		9				Autres charges exceptionnelles
			1			Autres charges exceptionnelles
	69	0				PROVISIONS ET IMPREVUS
	24					ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS DU MATERIEL ET MOBILIER
		1				Mobilier et matériel de bureau et de logement autre qu'informatique
			1			Matériel de bureau
			2			Matériel de logement
			9			Matériel de logement et de bureau
		2				Matériel Informatique de bureau
			1			Matériel Informatique de bureau
			9			Autre matériel informatique de bureau
		3				Matériel de transport de service et de fonction
			1			Matériel de transport de service et de fonction
			9			Autre matériel de transport de service et de fonction
		4				Matériel et outillages techniques
			1			Matériel agricole
			2			Matériel de reboisement
			3			Matériel et équipement de pêche
			4			Matériel et équipement hydraulique
			9			Autres matériels et outillages techniques

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
25						ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS GROSSES REPARATIONS DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
		1	1			Bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)
			9			Bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)
						Autres bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)
3	25	2	1			Ouvrages et infrastructures militaires
			9			Ouvrages et infrastructures militaires
						Autres Ouvrages et infrastructures militaires
		3	1			Mobilier, Matériel, équipements militaires
			9			Mobilier, Matériel, équipements militaires
						Autres Mobilier, Matériel, équipements militaires
4						DEPENSES DE TRANSFERT
	63					SUBVENTIONS D'EXPLOITATION
		1	1			Subventions aux établissements publics
			9			Subventions aux établissements publics
						Autres subventions aux établissements publics
		2	1			Subventions aux entreprises publiques et semi-publiques non financières
			9			Subventions aux entreprises publiques et semi-publiques non financières
						Autres subventions aux entreprises publiques et semi-publiques non financières
		3	1			Subvention aux entreprises privées
			9			Subventions aux entreprises privées
						Autres Subventions aux entreprises privées
		4	1			Subventions aux institutions financières
			9			Subventions aux institutions financières
						Autres Subventions aux institutions financières
		9	0			Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires
			1			Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires
			9			Autres Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires
	64					AUTRES TRANSFERTS COURANTS
		1	1			Transferts courants aux autres administrations publiques
			9			Transferts courants aux autres administrations publiques
						Autres Transferts courants aux autres administrations publiques
		2	1			Transferts courants aux institutions à but non lucratif
			9			Transferts courants aux institutions à but non lucratif
						Autres Transferts courants aux institutions à but non lucratif

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
4	64	3				Transferts courants aux ménages
			1			Pensions de retraite
			2			Bourses d'études et allocations scolaires
			3			Aides et secours
			4			Indemnités de licenciement
			5			Capital décès
		5	9			Autres transferts courants aux ménages
						Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales
			1			Transferts aux autorités supranationales
			2			contributions aux organisations internationales
			9			Autres Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales
		6				Transferts à d'autres budgets
			1			Transferts au profit du budget général
			2			Transferts aux budgets annexes ou aux comptes spéciaux du Trésor
			5			Autres transferts à d'autres budgets
		9				Autres transferts courants

5 DEPENSES EN CAPITAL

21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		1				Frais de recherche et de développement
			1			Frais de recherche et de développement agricole
			2			Frais de recherche et de développement technologique
			3			Frais de recherche et de développement scientifique
			9			Autres frais de recherche et de développement
		2				Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur
			1			Brevets
			2			Marques de fabrique
			3			Droits d'auteur
			9			Autres Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur
		3				Conceptions de systèmes d'organisation - Progiciels
			1			Conceptions de systèmes d'organisation
			2			Acquisition logiciels et progiciels
			9			Autres Conceptions de systèmes d'organisation Progiciels
		4				Droits d'exploitation - Fonds de commerce
			1			Droits d'exploitation
			2			Fonds de commerce
			9			Autres Conceptions de systèmes d'organisation Progiciels

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
		5	1			Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines
			9			Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines
						Autres Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines
		9	1			Autres droits et valeurs Incorporels
						Autres droits et valeurs Incorporels
5						
	22	ACQUISITIONS ET AMENAGEMENTS DES SOLS ET SOUS SOLS				
		1				Terrains
			1			Acquisitions terrains
			2			Viabilisation et aménagement des terres
			3			Viabilisation et aménagement des terres
			9			Autres Conceptions de systèmes d'organisation - Progieter
		2				Sous-sols - gisements et carrières
			1			Sous-sols
			2			Gisements et carrières
			9			Autres Sous-sols gisements et carrieres
		3				Plantations et forêts
			1			Plantations
			2			Forêts
			9			Autres Plantations et for...
		4				Plans d'eau
			1			Plan d'eau
			9			Autres plans d'eau
	23	ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS DES IMMEUBLES				
		1				Bâtiments administratifs à usage de bureau
			1			Bâtiments administratifs à usage de bureau
			9			Autres bâtiments administratifs à usage de bureau
		2				Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)
			1			Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)
			9			Autres Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
		3	1			Bâtiments administratifs à usage technique
			2			Bâtiments administratifs à usage scolaire
			3			Bâtiments administratifs à usage universitaire
			9			Bâtiments administratifs à usage sanitaire
						Autre Bâtiments administratifs à usage technique
		4	1			Ouvrages et Infrastructures
			2			Transports
			3			Aménagements hydroagricoles & ouvrages retenue & transfert eau
			4			Ouvrages d'alimentation en eau potable
			5			Ouvrages d'alimentation des eaux pluviales et usées
			9			Ouvrages production, transports et distribution énergie
						Autres Ouvrages et infrastructures
24						ACQUISITIONS ET GROSSES REPARATIONS DU MATERIEL ET MOBILIER
		1.	1			Mobilier et matériel de bureau et de logement autre qu'informatique
			2			Matériel de bureau
			9			Matériel de logement
		2	1			Matériel de logement et de bureau
			9			Matériel Informatique de bureau
						Matériel Informatique de bureau
			9			Autre Matériel Informatique de bureau
		3	1			Matériel de transport de service et de fonction
			9			Matériel de transport de service et de fonction
						Autre matériel de transport de service et de fonction
		4	1			Matériel et outillages techniques
			2			Matériel agricole
			3			Matériel reboisement
			4			Matériel et équipement de pêche
			9			Matériel et équipement hydraulique
						Autres matériels et outillages techniques
		5	1			Matériel de transport en commun et de marchandises
			9			Matériel de transport en commun et de marchandises
						Autres matériels de transport en commun et de marchandises
		6	1			Collections-oeuvres d'art
			9			Collections-oeuvres d'art
						Autres Collections-oeuvres d'art
		7	1			Stocks stratégiques ou d'urgence
			2			Stocks de céréales
			9			Stocks de carburant
						Autres Stocks stratégiques ou d'urgence

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Rubrique	Alinéa	Libellé
		8				Cheptel
			1			Achats animaux d'élevage
			9			Autres cheptel
25						ACQUISITIONS, CONSTRUCTIONS GROSSES REPARATIONS DES EQUIPEMENTS MILITAIRES
		1				Bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)
			1			Bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)
			9			Autres Bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)
25		2				Ouvrages et Infrastructures militaires
			1			Ouvrages et Infrastructures militaires
			9			Autres ouvrages et Infrastructures militaires
		3				Mobilier, Matériel, équipements militaires
5	26		1			Mobilier, Matériel, équipements militaires
			9			Autres Mobilier, Matériel, équipements militaires
	26					PRISES DE PARTICIPATIONS - PLACEMENTS CAUTIONNEMENTS
		1				Prises de participations à l'intérieur - Souscriptions
			1			Prises de participations dans des Administrations publiques nationales
			2			Prises de participations dans des entreprises publiques non financières nationales
			3			Prises de participations dans des institutions financières nationales
			4			Prises de participation dans d'autres secteurs de l'économie
			9			Autres Prises de participations à l'intérieur - Souscriptions
		2				Prises de participations à l'extérieur
			1			Prises de participations à l'extérieur
			9			Autres Prises de participations à l'extérieur
		3				Placements
			1			Placements intérieurs
			2			Placements à l'extérieur
			9			Autres Placements
		4				Cautionnements
			1			Cautionnements
			9			Autres cautionnements

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Libellé
	61			DEPENSES DE PERSONNEL
		1		Traitements et salaires
			1	Traitements et accessoires
			2	Prévisions pour avancement
			3	Heures supplémentaires
		3		Primes et indemnités
			1	Indemnité de fonction
			2	Indemnité de logement
			3	Indemnité de judicature
			4	Indemnité de risque
			5	Indemnité de vacation
			6	Indemnité de sujétion
			7	Indemnité de représentation
			8	Indemnité kilométriques
			9	Autres primes et indemnités
		4		Cotisations sociales
			1	Cotisations sociales Fonds National de Retraite
			2	Cotisations sociales Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
			3	Cotisations sociales Caisse de Sécurité Sociale
			4	Cotisations sociales non ventilées
		5		Avantages en nature au personnel
			1	Prise en charge médicale
			9	Autres avantages en nature
	61	6		Prestations familiales
			1	Allocations familiales personnel sous statut
			9	Autres prestations familiales
		7		Frais de formation du personnel
			1	Frais de formation du personnel
		9		Autres dépenses de personnel et dépenses de personnel non ventilées
			1	Récompenses aux agents méritants
			9	Dépenses de personnel non ventilées
6				DEPENSES DE TRANSFERT EN CAPITAL
	27			TRANSFERTS EN CAPITAL
		1		Transferts en capital à d'autres administrations publiques
			1	Transferts en capital à d'autres administrations publiques
			9	Autres Transferts en capital à d'autres administrations publiques
		2		Transferts en capital aux entreprises publiques non financières
			1	Transferts en capital aux entreprises publiques non financières
			9	Autres Transferts en capital aux entreprises publiques non financières

20 novembre 2004

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Titre	Article	Paragraphe	Ligne	Libellé
6	27	3	1	Transferts en capital au secteur productif privé
			9	Transferts en capital au secteur productif privé
				Autres Transferts en capital au secteur productif privé
		4	1	Transferts en capital aux institutions financières
			9	Transferts en capital aux institutions financières
				Autres Transferts en capital aux institutions financières
		5	1	Transferts en capital aux institutions à but non lucratif
			9	Transferts en capital en capital aux institutions à but non lucratif
				Autres Transferts en capital aux institutions à but non lucratif
		6	1	Transferts en capital aux ménages
			9	Transferts en capital aux ménages
				Autres Transferts en capital aux ménages
		7	1	Transferts en capital aux organisations internationales
			9	Transferts en capital aux organisations internationales
				Autres Transferts en capital aux organisations internationales
		8	1	Autres transferts en capital à l'étranger
				Autres transferts en capital à l'étranger
		CHARGES EXCEPTIONNELLES		
		1	1	Annulations de produits constatés au cours d'années antérieures - Reversements et restitutions
			2	Produits constatés en cours d'année
		66	1	Reversements et restitutions
			9	Autres
			2	Condamnations et transactions
			1	Condamnation
			2	Transactions
		3	9	Autres
				Pertes de changes
			1	Pertes de change
		9	9	Autres pertes de change
				Autres charges exceptionnelles
			1	Autres charges exceptionnelles

CLASSIFICATION FONCTIONNELLE (annexe 3)

(Secteur, Fonction principale, Fonction secondaire)

1 Secteur des organes de souveraineté**10 Organes législatifs**

100 Affaires de l'Assemblée nationale

101

102

103

104

105

106

107

108

109 Autres affaires d'organes législatifs

11 Organes exécutifs

110 Affaires générales de la Présidence de la République

111 Affaires générales de la Primature

112

113

114

115

116

117

118

119 Autres affaires d'organes exécutifs

12 Organes juridictionnels

120 Administration générale des organes juridictionnels

121 Affaires conseil constitutionnel

122 Affaires juridictions administratives

123 Affaires juridictions financières

124 Affaires juridictions civils et commerciales

125 Affaires juridictions sociales

126 Affaires juridictions d'appel

127

128

129 Autres affaires d'organes juridictionnels

13 Organes consultatifs

130 Affaires générales organes consultatifs

131 Affaires relations avec les institutions

132

133

134

135

136

137

138

139 Autres affaires d'organes consultatifs

13 Organes consultatifs

- 140 Administration générale des affaires de politique extérieure
- 141 Protocole et activités diplomatiques
- 142 Représentations diplomatiques
- 143 Conférences internationales
- 144 Coopération régionale
- 145 Coopération internationale
- 146
- 147
- 148
- 149 Autres affaires d'organes consultatifs

2 Défense, ordre et sécurité**20 Affaires des Forces Armées**

- 200 Administration générale des Forces armées
- 201 Affaires Armée de terre
- 202 Affaires Armée de l'air
- 203 Affaires de la marine
- 204 Affaires de la Gendarmerie nationale
- 205
- 206
- 207
- 208
- 209 Autres affaires des Forces armées

21 Sécurité et police

- 210 Administration générale Sécurité et police
- 211 Affaires Sureté urbaine
- 212 Affaires protection civile
- 213 Affaires des renseignements
- 214 Affaires administration pénitentiaire
- 215
- 216
- 217
- 218
- 219 Autres affaires de sécurité et police

3 Administration générale et financière**30 Affaires communes administration générale et financière**

- 300 Affaires communes administration générale
- 301 Affaires communes administration financière
- 302 Affaires contentieuses
- 303 contrôle interne a posteriori
- 304
- 305
- 306
- 307
- 308
- 309 Autres affaires communes administration générale et financière

31 Finances et fiscalité

- 310 Administration générale des finances
- 311 Administration générale du Trésor
- 312 Administration générale des Impôts
- 313 Administration générale des Douanes
- 314
- 315
- 316
- 317
- 318
- 319 Autres affaires des finances et fiscalités

32 Elaboration et exécution budgétaire

- 320 Affaires générales du budget
- 321 Affaires relatives gestion des marchés publics
- 322 Affaires du Contrôle financier a priori
- 323
- 324
- 325
- 326
- 327
- 328
- 329 Autres affaires élaboration et exécution du budget

33 Administration ressources humaines et organisation sociale

- 330 Affaires générales de gestion des ressources humaines
- 331 Affaires programmation et contrôle des effectifs
- 332 Affaires rémunération du personnel de l'Etat en activité ou à la retraite
- 333 Affaires promotion de l'emploi
- 334 Affaires dialogue social
- 335
- 336
- 337
- 338
- 339 Autres affaires administration ressources humaines Organisation sociales

34 Planification, Programmation, Prévisions et Statistiques

- 340 Affaires de planification nationale des politiques de développement
- 341 Affaires de planification régionale
- 342 Affaires prévisions et statistiques
- 343 Affaires de coopération économique
- 344
- 345
- 346
- 347
- 348
- 349 Autres affaires de planification nationale des politiques de développement

35 Administration territoriale

350 Affaires générales de l'Administration territoriale

351 Affaires des élections

352 Affaires état civil

353

354

355

356

357

358

359 Autres affaires de l'Administration territoriale

36 Administration des collectivités locales

360 Affaires générales des collectivités locales

361 Affaires de la coopération décentralisée

362 Affaires de la décentralisation

363

364

365

366

367

368

369 Autres affaires de l'administration des collectivités locales

37 Administration pénitentiaire

370 Affaires générales de l'Administration pénitentiaire

371

372

373

374

375

376

377

378

379 Autres affaires de l'Administration pénitentiaire

38 Administration et gestion du matériel et du transit

380 Affaires gestion du matériel et du transit administratifs

381

382

383

384

385

386

387

388

389 Autres affaires de gestion du matériel et de transit

39 Autres affaires d'Administration générale et financière

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

4 Enseignement, Formation et Recherche**40 Affaires communes Enseignement, Formation et Recherche**

400 Affaires communes à différents ordres d'enseignement

401 Affaires communes à l'enseignement élémentaire et secondaire

402 Affaires communes à l'enseignement supérieur et formation professionnelle

403 Affaires communes à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique

404 Affaires communes à tous les ordres d'enseignement

405

406

407

408

409 Autres affaires communes à différents ordres d'enseignement

41 Education préscolaire et élémentaire

410 Administration générale enseignement préscolaire & élémentaire

411 Affaires éducation préscolaire

412 Affaires enseignement élémentaire

413

414

415

416

417

418

419 Autres affaires ens. Préscolaire & élémentaire

42 Enseignement moyen secondaire général et technique

420 Administration ens. Moyen second. Général & technique

421 Affaires enseignement moyen

422 Affaires enseignement secondaire général

423 Affaires enseignement secondaire technique

424

425

426

427

428

429 Autres affaires ens. Moyen . second. général & technique

43 Enseignement supérieur

430 Administration générale enseignement supérieur

431 Affaires des universités

432 Affaires des œuvres universitaires

433

434

435

436

437

438

439 Autres affaires de l'enseignement supérieur

44 Formation professionnelle

440 Administration générale de la formation professionnelle

441 Affaires des écoles nationales et centres de formation

442 Affaires des écoles et centres de formation des handicapés

443

444

445

446

447

448

449 Autres affaires de formation professionnelle

45 Recherche et innovation technologique

450 Administration générale de la recherche et de l'innovation technologique

451 Affaires de la recherche biotechnologique

452 Affaires de la recherche technologique

453 Affaires de la recherche scientifique

454 Affaires de l'innovation technologique

455

456

457

458

459 Autres affaires de la recherche et innovation technologique

46 Alphabétisation, langue nationale et francophonie

460 Administration générale de l'alphabétisation des langues nationales et de la francophonie

461 Affaires de l'alphabétisation et des langues nationales

462 Affaires de la francophonie

463

464

465

466

467

468

469 Autres affaires alphabétisation langues nat. Francophone

5 Culture, Sport, Jeunesse, Loisir et Communication**50 Affaires générales sport, jeunesse, loisir et communication**

500 Affaires communes jeunesse et sports

501 Administration générale de la culture

502 Administration générale de la jeunesse

503 Administration générale des sports

504 Administration générale de la communication

505

506

507

508

509 Autres affaires d'adm. générale jeunesse, sports, culture et communication

51 Affaires culturelles artistiques et cinématographiques

510 Administration générale affaires culturelles, artistiques et cinématographiques

511 Affaires culturelles et artistiques

512 Protection de la propriété intellectuelle

513 Patrimoines et musées

514 Activités autour du livre

515 Activités cinématographiques

516

517

518

519 Autres affaires culturelles artistiques et cinématographiques

52 Affaires sportives et de loisir

520 Administration générale des activités sportives

521 Développement des activités physiques et sportives

522 Compétitions sportives

523 Festivals et semaines

524

525

526

527

528

529 Autres affaires des sports

53 Affaires jeunesse et vie associative

530 Administration générale de la jeunesse et de la vie associative

531 Animation socio éducative et vie associative

532 Insertion socio économique des jeunes

533 Promotion du civisme et du volontariat

534

535

536

537

538

539 Autres Affaires jeunesse et vie associative

54 Affaires de la communication

540 Administration générale de la communication

541 Presse écrite et Edition

542 Radio et télévision

543 Affaires des Archives

544

545

546

547

548

549 Autres affaires de communication

6 Santé et Action sociale**60 Santé tertiaire**

600 Administration générale de la santé et de l'action sociale

601 Affaires communes de l'action sociale

602

603

604

605

606

607

608

609 Autres affaires de la santé et de l'action sociale

61 Santé quaternaire

610 Administration générale de la santé quaternaire

611 Affaires hygiène publique

612 Gestion des médicaments, des mutuelles et des IPM

613 Lutte contre les grandes endémies

614 Santé de la reproduction

615

616

617

618

619 Autres affaires de la santé quaternaire

2 Santé tertiaire

621 Soins hospitaliers des CHU et hôpitaux nationaux

622 Soins hospitaliers des hôpitaux régionaux

623 Soins hospitaliers des institutions et centres médicaux spécialisés

624 Soins hospitaliers des hôpitaux départementaux

625 Initiatives d'accès aux ARV

626

627

628

629 Autres affaires de la santé tertiaire

63 Santé secondaire

630 Administration générale de la santé secondaire

631 Soins des centres de santé

632 Soins de santé des centres psychiatriques

633 Hôpitaux et centres médicaux militaires

634 Autres soins spécialisés du niveau secondaire

635

636

637

638

639 Autres affaires de santé secondaire

64 Santé primaire

640 Administration générale de santé primaire

641 Soins de santé des postes urbains

642 Soins de santé des postes de santé ruraux

643 Soins de santé des cases de santé

644 Soins de santé des maternités rurales

645

646

647

648

649 Autres affaires de santé primaire

65 Protection sociale, assistance et solidarité

650 Administration générales protection sociale, assistance et solidarité

651 Affaires protection sociale

652 Affaires assistance et solidarité

653 Promotion de la femme

654

655

656

657

658

659 Autres affaires de protection sociale assistance et solidarité

66 Prévoyance sociale

660 Administration générale de prévoyance sociale

661

662

663

664

665

666

667

668

669 Autres affaires de prévoyance sociale

7 Administration et développement des Infrastructures**Affaires communes à l'administration et développement des****70 Infrastructures**

700 Affaires générales administration et développement des infrastructures

701 Affaires projets de développement O objectifs multiples

702

703

704

705

706

707

708.

709 Autres Affaires générales administration et développement des infrastructures

71 Habitat et Urbanisme

710 Administration générale de Habitat et urbanisme

711 Affaires gestion des normes de construction

712 Affaires gestion patrimoine bâti de l'Etat, habitat et logement

713 Affaires aménagement urbain

714

715

716

717

718

719 Autres affaires d'urbanisme et ,habitat

72 Hydraulique

720 Administration générale de l'hydraulique

721 Affaires hydraulique urbaines

722 Affaires hydraulique rurales

723 Affaires de gestion des ressources en eau

724

725

726

727

728

729 Autres affaires hydraulique

73 Environnement, Assainissement et Cadre de vie

730 Administration générale environnement, Assainissement et du cadre de vie

731 Affaires lutte contre la pollution

732 Affaires gestion de la biodiversité

733 Affaires Assainissement

734 Affaires gestion des déchets solide:

735

736

737

738

739 Autres affaires environnement, Assainissement et cadre de vie

74 Electricité, pétrole, gaz, combustibles et autres énergies

740 Administration générale électricité, pétrole, gaz, combustible et autres énergies

741 Production de pétrole et de gaz

742 Transport, commercialisation et distribution des hydrocarbures

743 Recherche pétrole et gaz

744 Production d'électricité

745 Transport et distribution de l'électricité

746 Économie d'énergie

747

748

749 Autres affaires d'électricité, pétrole, gaz, combustibles et autres énergies

75 Transports

750 Administration des transports

751 Transports routiers

752 Transports terrestres

753 Transports ferroviaires

754 Transports aérien

755 Transports maritimes

756

757

758

759 Autres affaires de transports

76 Postes, Télécom. et Technologies de l'information et la Communication

760 Adm. g.le des postes, télécommunications et Technologie Information Communication

761 Affaires des postes

762 Affaires télécommunications et T I C

763

764

765

766

767

768

769 Autres affaires de postes, télécommunications et T I C

77 Cartographie et Météorologie

770 Administration générale cartographie et météorologie

771 Affaires de cartographie

772 Affaires de la météorologie

773

774

775

776

777

778

779 Autres affaires de la cartographie et de la météorologie

8 Production et Commerce**80 Affaires générales production et commerce**

800 Administration générale Production

801 Administration générale Commerce

802 Normalisation, méth. Contrôle qualité

803 Affaires générales de promotion des activités productives

805 Affaires générales de promotion des activités commerciales

806

807

808

809 Autres affaires de production et commerce

81 Affaires agricoles

810 Administration générale des affaires agricoles

811 Affaires aménagement et mise en valeur des terres agricoles

812 Affaires développement des exploitations

813 Affaires conseil agricole et rural

814 Affaires protection des végétaux

815 Affaires développement rural intégr

816

817

818

819 Autres affaires rurales

82 Forêts, Parcs et réserves

820 Administration générale forêts, parcs et réserves

821 Affaires gestion et aménagement domaine forestier

822 Affaires protection parcs, réserves et faune sauvage

823

824

825

826

827

828

829 Autres affaires parcs forêts et réserves

83 Ressources animales et halieutiques

830 Administration générale ressources animales

831 Affaires développement élevage bovin

832 Affaires appui élevage petits ruminants

833 Affaires élevage espèces à cycle court

834 Affaires santé, reproduction animales et aliments de bétail

835 Affaires des pêches maritimes

836 Affaires pêche continentale et aquaculture

837

838

839 Autres affaires ressources animales

34 Mines, Industries et Artisanat

- 840 Administration générale mines, industrie et artisanat
- 841 Affaires production et gestion des mines et carrières
- 842 Affaires prospection et promotion géologiques
- 843 Affaires industrielles
- 844
- 845
- 846
- 847
- 848 Affaires artisanales
- 849 Autres affaires industries extractives

35 Commerce

- 850 Administration générale du commerce
- 851 Commerce intérieur
- 852 Commerce extérieur
- 853
- 854
- 855
- 856
- 857
- 858
- 859 Autres affaires de commerce

36 Tourisme et Hôtellerie

- 860 Administration générale tourisme et hôtellerie
- 861 Développement du tourisme
- 862
- 863
- 864
- 865
- 866
- 867
- 868
- 869 Autres affaires de tourisme et d'hôtellerie

37 Entrepreneuriat

- 870 Administration générale de l'entrepreneuriat
- 871 Promotion des PME PMI
- 872
- 873
- 874
- 875
- 876
- 877
- 878
- 879 Autres affaires entrepreneuriat

9 Autres secteurs**90 Remboursement de la dette**

900 Affaires de la dette intérieure

901 Affaires de la dette extérieure

902

903

904

905

906

907

908

909 Autres affaires de la dette

91 Charges non réparties

910 Charges de personnel non réparties

911 Dépenses permanentes non réparties

912 Provisions et imprévues

913 Droits et taxes

914

915

916

917

918

919 Autres charges non réparties

ANNEXE 4**CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE DES SERVICES ET PROJETS PUBLICS :**

(Types et catégories d'unités administratives)

CODUNIADM CODE LIBELLE**1 Cabinets et services rattachés et Secrétariats généraux**

11 Cabinets des pouvoirs publics et ministères

12 Secrétariats généraux

13 Inspections générales

14 Inspections

15 Commissions Conseils et Comités

16 Directions autonomes rattachées au Cabinet

17 Services Bureaux cellules rattachés

18 Résidences et palais

19 Autres structures rattachées

2 Administrations centrales

21 Directions générales

22 Directions centrales

23 Services centraux

24

25

26

27

28

29 Autres structures centrales

3 Administrations déconcentrées

31 Gouvernances

32 Préfectures

33 Sous préfectures

34 Directions ou inspections régionales

35 Services départementaux

36 Services locaux

37

38

39 Autres structures déconcentrées

4 Administrations autonomes décentralisées

41 Etablissements publics administratifs

42 Etablissements publics industriels et commerciaux

43 Etablissements publics de santé

44 Etablissements publics professionnels

45 Sociétés nationales

46 Agences

47 Chambres de commerce

48 Chambres de métiers

49 Autres structures autonomes décentralisées

5 Administrations locales décentralisées

51 Régions

52 Communes

53 Communautés rurales

54 Commune d'arrondissement

55 Agences régionales de développement

56

57

58

59 Autres structures locales

6 Administrations à l'étranger

- 61 Ambassades
- 62 Consuls et Consuls généraux
- 63 Attachés militaires
- 64 Bureaux économiques
- 65 Bureaux de tourisme
- 66 Bureaux consulaires
- 67 Représentation et délégation permanente
- 68 Haut commissariat
- 69 Autres représentations diplomatiques

7 Comptes spéciaux du Trésor

- 71 Compte d'affectation spéciale
- 72 Comptes de commerce
- 73 Comptes de règlement gouv. Etranger
- 74 Comptes d'opérations monétaires
- 75 Comptes prêts
- 76 Comptes d'avances
- 77 Comptes de garantie et d'avais
- 78
- 79 Autres comptes spéciaux du trésor

8 Institutions financières

- 81 Fonds d'intervention
- 82
- 83
- 84
- 85
- 86
- 87
- 88
- 89 Autres institutions financières

9 Projets d'investissement

- 91. Projet à l'étranger
- 92 Projet intégré
- 93 Projet d'appui institutionnel
- 94 Projet d'étude ou de recherche
- 95 Ligne de financement
- 96 Projet de construction, de réhabilitation, d'extension des infrastructures et aménagement des sols
- 97 Projet d'équipement, de renouvellement et réhabilitation des équipements
- 98 Projet de promotion
- 99 Autres projets non classés

CLASSIFICATION PAR DESTINATION (annexe 5)

(Région département et arrondissement)

REGION. DEPART. ARRONDIS.

LIBELLE

01 DAKAR

1 DAKAR

- 1 DAKAR PLATEAU
- 2 GRAND DAKAR
- 3 PARCELLES ASSAINIES
- 4 ALMADIES

2 PIKINE

- 1 DAGOUDANE
- 2 GUEDEAWAYE
- 3 NIAYES
- 4 THIAROYE

3 RUFISQUE

- 1 RUFISQUE
- 2 DIAMNIADIO
- 3 BARGNY

02 ZIGUINCHOR

- 1 BIGNONA
- 1 DIOULLOULOU
- 2 SINDIAN
- 3 TENDOUC
- 4 TENDOUC

2 OUSSOUYE

- 1 CABROUSSE
- 2 LOUDIA OULOUFF

3 ZIGUINCHOR

- 1 NIAGUISS
- 2 NYASSIA

03 DIOURBEL**1 MBACKE**

- 1 TAIF
- 2 NDAME

2 DIOURBEL

- 1 NDINDY
- 2 NDOULO

3 BAMBEY

- 1 BABA GARAGE
- 2 LAMBAYE
- 3 NGOYE

04 ST LOUIS**1 DAGANA**

- 1 MBANE
- 2 RAO
- 3 ROSS BETHIO

2 PODOR

- 1 CASCAS
- 2 GAMADJI SARRE EX NDIOUM
- 3 SALDE
- 4 THILLE BOUBACAR

3 SAINT LOUIS**05 TAMBACOUNDA****1 BACKEL**

- 1 BALA
- 2 DIAWARA
- 3 GOUDIRY
- 4 KIDIRA
- 5 KENIEBA

2 KEDOUGOU

- 1 BANDAFASSY
- 2 FONGOLEMBI
- 3 SALEMATA
- 4 SARAYA

3 TAMBA

- 1 KOUMPENTOUM
- 2 KOUSSANAR
- 3 MAKÀ COULIBANTAN
- 4 MISSIRAH

06 KAOLACK**1 KAOLACK**

- 1 SIBASSOR EX GANDIAYE
- 2 NDIENDIENG
- 3 KOUMBAL EX NDOFFANE

2 KAFFRINE

- 1 MBIRKILANE
- 2 MAKÀ YOP
- 3 MALEM HODDAR
- 4 NGANDA

3 NIORO

- 1 MEDINA SABAKH
- 2 PAOS KOTO
- 3 WACK NGOUNA

.07 THIES**1 MBOUR**

- 1 FISSEL
- 2 SINDIA EX NGUEKHOKH
- 3 SESSENE EX THIADIAYE

2 THIES

- 1 NOTTO DIOBASS
- 2 KEUR MOUSSA
- 3 THIENABA

3 TIVAOUANE

- 1 NIAKHENE
- 2 MEÛUANE
- 3 MERI DAKHAR
- 4 PAMBAL

08 LOUGA**1 KEBEMER**

- 1 DAROU MOUSTY
- 2 NDANDE
- 3 SAGATTÀ GETT

2 LINGUERE

- 1 BARKEDJI
- 2 SAGATTA DJOLOFF
- 3 DODJI
- 4 YANG YANG

3 LOUGA

- 1 COKY
- 2 KEUR MOMAR SARR
- 3 MBEDIENE
- 4 SAKAL

09 FATICK**1 GOSSAS**

- 1 COLOBANE
- 2 MBADAKHOUNE
- 3 OUADIOUR
- 2 FATICK
- 1 DIAKHAO
- 2 NIAKHAR
- 3 FIMELA
- 4 TATTAGUINE
- 3 FOUADIOUGNE
- 1 DJILOR
- 2 NIODIOR
- 3 TOUBACOUTA

10 KOLDA

- 1 KOLDA
- 1 DABO
- 2 DIOULACOLON
- 3 MEDINA YOROFOULAH

2 SEDHIOU

- 1 BOUNKILING
- 2 DIATTACOUNDA
- 3 DJIBABOUYA
- 4 DIENDE
- 5 TANAFF

3 VELINGARA

- 1 BONCONTO
- 2 KOUNKANE
- 3 PAKOUR

11 MATAM**1 MATAM**

- 1 OGO

2 KANEL

- 1
- 1
- 1

3 RANEROU

- 1
- 2
- 3
- 4

RECETTE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

(annexe 6)

Titre	Code d'identification	Article	Paragraphe	Ligne	Libellés
	71	COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE			
7	71.001				Fonds National de retraite
		72	5	01	Cotisation de retraite des agents fonctionnaire
7	71002				Fonds de Lutte contre l'incendie
		73	2	01	Autres Transferts reçus.
7	71003				Caisse d'encouragement à la Pêche et Industries Annexes
		72	1	02	Revenus du domaine maritime
		72	3	04	Amende en matière de pêche
7	71004				Frais de contrôle des Sociétés à participation publique
		73	2	01	Autres Transferts reçus.
		72	4	01	Dividendes
	72	COMPTES DE COMMERCE			
7	72001				Opérations à caractère industriel et commercial des Armées
		72	2	01	Recettes diverses des services
7	72002				Opérations à caractère industriel et commercial de la Direction de la Prévision et de la Statistique
		72	2	01	Recette diverses des services
7	72003				Opération à caractère industriel et commercial Etablissements pénitentiaires
		72	2	01	Recette diverses des services
	73	COMPTES DE REGLEMENT AVEC LES GOUVERNEMENTS ETRANGERS			
	74	COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES			
7	74001				Comptes de pertes et profits de change
		76	3		Grains de change
	75	COMPTES DE PRETS			
7	75001				Prêts aux établissements publics et sociétés à participation publique majoritaire
		29	3		Prêts aux entreprises publiques non financières
7	75002				Prêts aux Collectivités locales
		29	2		Prêts à d'autres administrations publiques
7	75003				Autres Prêts aux autres organismes et particuliers
		29	5		Autres Prêts aux autres organismes et particuliers
	76	COMPTES D'AVANCES			
7	76001				Avances aux établissements publics et sociétés à participation publique majoritaire
		29	1	01	Avances aux établissements publics et sociétés à participation publique majoritaire
7	76002				Avance à 1 an à divers organismes
		29	1	02	Avance à divers organismes
7	76003				Avance à 1 an à divers particuliers
		29	1	03	Avance à divers particuliers
7	76004				Avance à 1 an aux collectivités locales
		29	1	04	Avance aux collectivités locales
	77	COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS			
7	77001				Garanties et avals
		73	1		Transferts reçus du budget général

CLASSIFICATION PAR DESTINATION
DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Section	Code fonctionnel	Code administratif	Intitulés
			COMPTES D'AFFECTION SPECIALE
43	332	71.001.001	Fonds National de retraite
33	212	71.002.001	Fonds de lutte contre l'incendie
40	835	71.003.001	Caisse d'encouragement à la pêche et Industries Annexes
21	303	71.004.001	Frais de contrôle des Sociétés à participation publique
			COMPTES DE COMMERCE
32	200	72.001.001	Opérations à caractère industriel et commercial des Armées
13	342	72.002.001	Opérations à caractère industriel et commercial de la Direction de la Prévention et de la Statistique
33	214	72.003.001	Opération à caractère industriel et commercial Etablissements pénitentiaires
			COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES
13	311	74.001.001	Comptes de pertes et profits de change
			COMPTES DE PRETS
43	311	75.001.001	Prêts aux établissements publics et sociétés à participation publique majoritaire
7	360	75.002.001	Prêts aux collectivités locales
7	311	75.003.001	Autres Prêts intérieurs
			COMPTES D'AVANCES
7	311	76.001.001	Avances aux établissements publics et sociétés à participation publique majoritaire
7	311	76.002.001	Avance à 1 an à divers organismes et particuliers
7	311	76.003.001	Avance à 1 an à divers agents publics
7	360	76.004.001	Avance à 1 an aux collectivités locales
			COMPTES DE GARANTIES ET D'AVALS
7	311	77.001.001	Garanties et avals

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers).

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : Groupe de Recherche sur les femmes et les lois au Sénégal « GREFELS ».

Objet :

- la promotion des activités de recherche sur les rôles et statuts des femmes sénégalaises en vue de contribuer à la promotion de leurs droits dans un cadre institutionnel et pluridisciplinaire ;
- le renforcement des capacités de leadership de ses membres par la formation dans le domaine du droit des femmes.

Siège social : Sicap Mermoz, villa n° 7395, à Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

MM. Fatou Sow, *Présidente ;*

Codou Bop, *Secrétaire générale ;*

Rokhaya Gaye, *Trésorière générale.*

Récépissé de déclaration d'association n° 11828
MINT-DAGAT en date du 18 novembre 2004.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : AMICALE DES FEMMES TRAVAILLEUSES DU CENTRE TALIBOU DABO DE GRAND-YOFF.

Objet :

- consolider les liens d'entente, d'amitié et de solidarité entre ses membres ;
- promouvoir des activités sociales ;
- établir et faciliter la collaboration avec les associations de même nature sur le plan national et international.

Siège social : Centre Talibou Dabo de Grand-Yoff, à Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

M^{mes} Aïssa Kane Ndiaye, *Présidente ;*

Codou Sao, *Secrétaire générale ;*

Ndella Guissé, *Trésorière générale.*

Récépissé de déclaration d'association n° 11800
MINT-DAGAT en date du 25 octobre 2004.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : JAMIYA ISLAMIYA

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- la réalisation de mosquées, de centres islamiques et d'écoles coraniques.

Siège social : Keur Massar, Unité 12, parcelle n° 122, Département de Pikine.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

MM. Cheikh Mohamed Fadel Aïdara, *Président ;*

Ababacar Dieng, *Secrétaire général ;*

Moussa Ndiaye, *Trésorier général.*

Récépissé de déclaration d'association n° 11789
MINT-DAGAT en date du 15 octobre 2004.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : ASSOCIATION POUR LA SOLIDARITE ET L'ENTRAIDE DE NIMZATH.

Objet :

- unir les habitants du quartier et zones environnantes animés d'un même idéal et créer parmi eux des liens d'entente, de cordialité et d'entraide ;

- contribuer à l'émancipation sociale et à la formation civique de la population ;

- contribuer activement à la formation de la jeunesse résidente ;

- défendre et protéger l'environnement et le cadre de vie des populations ;

- coordonner son action avec celle des autres mouvements associatifs de même nature.

Siège social : Nimzath I, quartier Mbaye Fall, parcelle n° 863, à Guédiawaye.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et de la direction de l'association

MM. Abdoulaye Diop, *Président ;*

Amadou Wane, *Secrétaire général ;*

Moussa Ndoye, *Trésorier général.*

Récépissé de déclaration d'association n° 274-GRD-AA-ASO en date du 25 octobre 2004.

Etude de M^e Bineta Thiam Diop, *notaire*
Dakar-VI - Pikine Khourounar
Cité Sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la créance de l'Union sénégalaise de Banque pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal « U.S.B. » inscrite le 8 juillet 1975 sur le titre foncier n° 5350-DG devenu le titre foncier n° 174-DP appartenant à la Compagnie de Distribution de Produits alimentaires (CODIPRAL) devenu NESTLE SENEGAL. 2-2

Etude de M^e Amadou Moustapha Ndiaye
et Aïda Diawara Diagne, *notaires associés*
83, Boulevard de la République - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du certificat d'inscription inscrit sur le titre foncier n° 26.405-DG au profit de la CBAO. 2-2

Etude de M^e Ndèye Sourang Cissé, *notaire*
Résidence de Thiès, Cité Malick Sy - Thiès

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 154-TH appartenant au Conseil d'Administration de la Mission catholique du Vicariat apostolique de Dakar. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 3187-TH appartenant au sieur Magatte Kamara. 1-2

Etude de M^e Bineta Thiam Diop, *notaire*
Dakar-VI - Pikine Khourounar
Cité Sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 12549-DG devenu 7245 de Dakar Plateau appartenant aux sieurs et dames : Iba Ndoeye, Aminata Ndoeye, El Hadji Gané Ndoeye, Maguette Ndoeye, El Hadji Mbor Ndoeye, Idrissa Ndoeye, Thiamar Ndoeye, Maguette Ndoeye, Fatou Ndoeye, Ousmane Ndoeye, Adjé Diatou Ndoeye, Omar Ndoeye, Issa Ndoeye, Oumy Ndoeye, Sana Ndoeye, Ngoné Ndoeye et El Hadji Malick Ndoeye. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la créance de la Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal « B.I.C.I.S. » inscrite le 21 février 2001 au profit de M. Papa Alioune Ndiaye sur le titre foncier n° 27381-DG devenu 1864-GRD appartenant à M. Michel Guy Artaud. 1-2

Etude de M^e Mouhamadou Moustapha Thiam
et Serigne Mbaye Badiane, *notaires associés*
34 - 36, Bd. de la République - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription délivré sur le titre foncier n° 2161 de Thiès au nom de la B.N.D.S. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 5205 de Thiès appartenant à M. et M^{me} Bouette. 1-2

Etude de M^e Patricia Lake Diop, *notaire*
5, Rue Victor Hugo x Avenue Léopold Sédar Senghor
Dakar-Ponty

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 256-DP appartenant à la Société anonyme « Bâti plus Industrie ». 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 140-DG et du titre foncier n° 8081-DG appartenant à M. Kâzém Moussa Sharara. 1-2

Etude de M^e Papa Ismaël Kâ et Alioune Kâ,
notaires associés
5, Avenue Carde - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des certificats d'inscriptions de la garantie du Crédit Lyonnais Sénégal « CLS », venant aux droits et obligations de l'ex-Union Sénégalaise de Banques (U.S.B.) définitivement liquidée, sur le titre foncier n° 13403-DG en cours de transfert au livre foncier de Grand-Dakar, appartenant à M. Mamadou Issa Mboup. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 5838 de Grand-Dakar, appartenant à M. Mouhamadou Ndoeye. 1-2

Etude de M^e Daniel Sédar Senghor et Jean Paul Sarr,
notaires associés
13-15, Rue Colbert - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie originale du titre foncier n° 14192-DG, propriété de la Société africaine immobilière et hôtelière « S.A.I.H. ». 1-2

Etude de M^r Aïssatou Guèye Diagne, *notaire*
16, rue Emile Zola - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 14073-DG appartenant à M. Amadou Doumbia. 1-2

Etude de M^r Nafissatou Diouf Mbodj, *avocate à la Cour*
23, Avenue Jean Jaurès x Amadou Assane Ndoye - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2332-R appartenant à la Compagnie bancaire de l'Afrique occidentale en abrégé CBAO. 1-2

Etude de M^r Ely Ousmane Sarr, *Avocat à la Cour*
102, Boulevard de la République - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du bail portant d'usage à temps de la SODIPHARM sur le titre foncier n° 82826-DG devenu le titre foncier n° 149-GDK appartenant à l'Etat du Sénégal. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 14064-DG appartenant au sieur Mouké Kouyaté. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des titres fonciers n°s 2959-DK ex 616-DG et 3784-DG tous appartenant à la congrégation des filles du Saint Coeur de Marie. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des titres fonciers n° 381 de Saint-Louis appartenant à M. Banda Wade et M^{me} Khadissatou Wade. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 18601-DG appartenant à la Société nationale de Recouvrement (SNR) 1-2

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6150 du Journal officiel en date du 28 février 2004 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 29 mars 2004.

Le Secrétaire général du Gouvernement.

Ibrahima WADE

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

RECEPISSE

(Application de la loi n° 70-14 du 6 février 1970 fixant les règles d'applicabilité des lois, des actes administratifs à caractère réglementaire et des actes administratifs à caractère individuel, modifiée par la loi n° 71-07 du 21 janvier 1971.

Le numéro 6174 du Journal officiel en date du 7 août 2004 a été déposé au Secrétariat général du Gouvernement, le 25 novembre 2004. -

Le Secrétaire général du Gouvernement.

Ibrahima WADE